



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4088

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 9°

objet : Pont de l'île Barbe - Surveillance renforcée et travaux conservatoires - Individualisation totale de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4088**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 9°

objet : **Pont de l'Île Barbe - Surveillance renforcée et travaux conservatoires - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Caluire et Cuire et Lyon 9° - Pont de l'Île Barbe fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le pont de l'Île Barbe, construit en 1827-1828, est un pont suspendu à 2 travées de 100 m de long en rive droite et 105 m en rive gauche. La travée rive droite a été détruite en 1944 et reconstruite en 1947 avec réemploi des câbles du pont du Treil. Sur la rive gauche, des travaux sur les câbles (hors suspentes et ancrages) ont été réalisés en 1983-1984.

Cet ouvrage permet la desserte locale de l'Île mais également le transit entre le quai Paul Sédaillan en rive droite (Lyon 9°) et le quai Clémenceau en rive gauche (Caluire et Cuire). Les ouvrages les plus proches sont le pont Schuman à 2,5 km au sud et le pont Paul Bocuse à 2,3 km au nord.

L'ouvrage est actuellement classé en 3U selon un référentiel national d'état de santé nommé IQOA (Image qualité des ouvrages d'art). Cela signifie que sa structure est altérée et qu'elle nécessite des travaux de réparation urgents et, à terme, un projet de reconstruction.

Les principaux désordres constatés portent sur une fragilité des aciers des câbles et suspentes sous l'action du froid, une corrosion très avancée de poutres de rigidité et longerons atteignant parfois le foisonnement et une perte de matière jusqu'à 50 %, ainsi qu'une corrosion des appareils d'appuis au niveau de la pile centrale liée à la non-étanchéité des joints de dilatation.

Depuis l'année 2010, une surveillance renforcée a été mise en place :

- relevé de nivellement du tablier 2 fois par an,
- inspection mensuelle type IDP (Inspection détaillée périodique) exceptionnelle sur les câbles et suspentes,
- inspection hebdomadaire par point de contrôle visuel sur des points ciblés, l'inspection devient journalière dès que la température est inférieure à 0°C,
- en 2018, des sondages soniques ont été réalisés sur les câbles et suspentes.

Les derniers rapports de visites mensuelles ainsi que l'analyse des sondages soniques ont montré une légère évolution de la dégradation de certains éléments. Il est donc préconisé de réaliser rapidement des travaux conservatoires sur l'ouvrage afin de limiter cette évolution qui pourrait entraîner la fermeture de l'ouvrage.

Les objectifs principaux du projet :

- continuer l'auscultation et la surveillance renforcée de l'ouvrage dans le but de fiabiliser la connaissance et anticiper l'évolution de l'ouvrage afin de pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers,
- réaliser des travaux conservatoires ciblés afin de pouvoir prolonger au mieux la durée de vie de l'ouvrage tout en minimisant le coût de ces travaux et les impacts sur la circulation,
- réaliser tous les diagnostics nécessaires pour le projet de reconstruction de l'ouvrage afin de pouvoir établir un programme d'études de maîtrise d'œuvre.

II - Projet**1° - Surveillance renforcée de l'ouvrage**

L'auscultation en continu de l'ouvrage ainsi que l'analyse des pathologies et phénomènes physiques sont du ressort d'un bureau d'études spécialisé en ouvrages d'art afin de disposer de préconisations en matière d'actions et de travaux conservatoires.

2° - Travaux conservatoires

Lors des derniers rapports de suivi, il a notamment été constaté :

- une corrosion très avancée des appareils d'appuis due à la non-étanchéité des joints de chaussées et trottoirs. Les travaux vont consister à rendre le plus étanche possible ces joints et de renforcer les éléments métalliques les plus corrodés,
- une dégradation de quelques pierres de parement de la pile centrale : des sondages doivent être menés pour étudier un confortement sur certaines zones,
- un léger glissement de colliers des suspentes : un système de blocage doit être mis en place,
- la sensibilité au froid des aciers : mise en place de câbles chauffants.

III - Coût

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à la somme de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux de l'opération Caluire et Cuire et Lyon 9° - Pont de l'île Barbe sur le territoire des Communes de Caluire et Cuire et Lyon 9°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 ouvrages d'art pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 500 000 € TTC en dépenses en 2020 sur l'opération n° 0P12O7006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.